

14. SEP. 1993

3M FRANCE

Copie certifiée
conforme

le

01/09/93

Société Anonyme au Capital de 52.500.0000 Francs
Siège Social : Boulevard de l'Oise 95006 CERGY PONTOISE CEDEX

R.C. : PONTOISE B 542 078 555

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
le 28 juin à 9 heures

les actionnaires de la Société Anonyme 3M FRANCE, au capital de 52 500 000 Francs, divisé en 350.000 actions de 150 francs chacune, entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social à CERGY : Boulevard de l'Oise, sur convocation du Conseil d'Administration par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 7 juin 1993.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Karen E. WELKE.

Messieurs Georges BILLECARD et Michel JONIS, actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-même que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Georges BILLECARD est désigné également comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 350.000 actions soit plus du quart du capital.

En conséquence l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

7

1°) les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires accompagnées du justificatif d'envoi sous forme recommandée ;

2°) la feuille de présence de l'assemblée ;

3°) les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires

4°) l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 octobre 1991, ainsi que le bilan et compte de résultat arrêtés à la même date ;

5°) le rapport du Conseil d'Administration ;

6°) les rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis Madame le Président déclare que l'inventaire, le bilan et compte de résultat, les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les 15 jours ayant précédé la réunion.

Elle déclare en outre que ces mêmes documents ont été portés à la connaissance du Comité d'Entreprise qui s'est réuni à l'effet d'étudier ces pièces et qui a reçu toutes les explications.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame le Président rappelle ensuite que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1992 ;

2°) Rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations de cet exercice ;

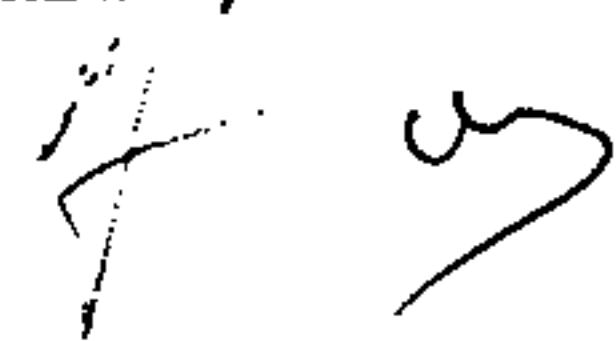
3°) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 ;

4°) Approbation des bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1992 ; affectation des résultats ;

5°) Quitus aux Administrateurs ;

6°) Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

7°) Maintien du contrat de travail des Administrateurs ;



8°) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;

9°) Questions diverses.

Puis elle donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société durant l'exercice 1991/1992.

Elle donne également lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes dudit exercice et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Enfin, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Madame le Président, met aux voix, successivement les résolutions suivantes :

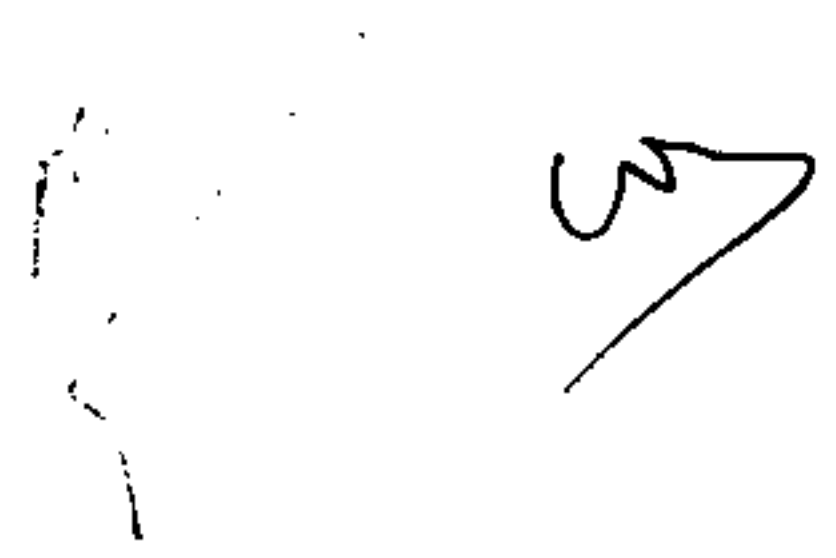
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les actions accomplies et les opérations effectuées par le Conseil d'Administration et que reflètent les écritures.

Elle approuve également le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1992 tels qu'ils sont soumis.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1992 proposée par le Conseil d'Administration :



- Résultat net de l'exercice : 159.128.229,47

Affectation à la réserve spéciale des plus-values à long terme pour mémoire

Solde 159.128.229,47

- Report à nouveau de l'exercice antérieur : 201.108.921,16

- Distribution de dividendes de 220 Francs par action soit : 77.000.000,00

- affectation au compte "réserves facultatives: 200.000.000,00

- report à nouveau du solde soit : 83.237.150,63

L'assemblée générale décide que le paiement du dividende pourra intervenir à compter de ce jour, aux porteurs des actions, et, en tous cas avant le 30 septembre 1993 en conformité avec les dispositions de l'article 347 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 33 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations prévues aux articles 101 et 103 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions mentionnées audit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à :

Madame Karen E. WELKE
Messieurs Robert PERRAUD
H.A. HAMMERLY
M.J. MONTEIRO
Gérard MOTTET
Guy PERIE
E. PIERUZZI
DeSIMONE
Michel JONIS
Georges BILLECARD
J. WARREN
J. URSU

Pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Gérard MOTTET, M.J. MONTEIRO, L. DeSIMONE et J. WARREN de leurs fonctions d'administrateur (1er juillet 1992) et de Messieurs Robert PERRAUD et Guy PERIE (1er juin 1993).

L'Assemblée Générale élit pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 1998 les personnes suivantes en qualité d'Administrateur :

→ Messieurs KANTER et MONTINI en qualité de nouveaux administrateurs
autres mandats renouvelés :

Madame Karen E. WELKE

Monsieur Robert MONTINI

Monsieur Michel JONIS

Monsieur Georges BILLECARD

Monsieur Harry HAMMERLY

Monsieur J. URSU

Monsieur E. PIERUZZI

Monsieur D. HANSON

Monsieur Benny KANTER

CINQUIEME RESOLUTION

En tant que de besoin et conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée confirme le maintien des contrats de travail de Messieurs MONTINI - BILLECARD - et JONIS qui ne reçoivent aucune rémunération pour leur fonction d'Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat des Commissaires aux Comptes est arrivé à expiration.

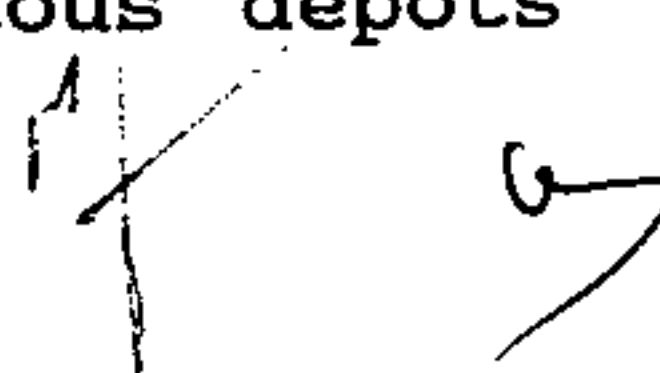
Elle renouvelle leur mandat pour une durée de 6 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 1998 :

Commissaire aux Comptes titulaire : A.C.L. AUDIT : 32, rue Guersant 75017 PARIS

Commissaires aux Comptes suppléant : Monsieur Gilles GUFFLET : 32, rue Guersant 75017 PARIS.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies, extraits ou expéditions des présentes pour faire tous dépôts mentions ou publications partout où besoin sera.





Elle donne en outre pouvoirs à Monsieur Georges BILLECARD, Secrétaire du Conseil, pour établir des copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal.

Toutes ces résolutions sont mises aux voix et adoptées par tous les actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 9H45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été émargé, après lecture par les membres du bureau.